

Commission Environnement

Atelier n°4

De la préservation à l'utilisation des ressources : la valorisation sociale de l'environnement et l'économie du développement durable sont-ils une voie pour le territoire?



Sommaire

- 1. La nature comme levier de cohésion sociale**
- 2. La ressource paysagère et naturelle comme fondements d'une économie touristique durable ?**
- 3. L'économie de l'environnement : une voie pour le territoire ?**

Sommaire

- 1. La nature comme levier de cohésion sociale**
- 2. La ressource paysagère et naturelle comme fondements d'une économie touristique durable ?**
- 3. L'économie de l'environnement : une voie pour le territoire ?**

1. La nature comme levier de cohésion sociale

Un essor des jardins familiaux ou jardins partagés :
lieux de convivialité et d'intégration, un prétexte de dialogue entre habitants



Le jardin du Bonheur est devenu un lieu de convivialité et d'intégration, un alibi pour sortir de son isolement, un prétexte au dialogue entre habitants. La vie de quartier reprend ses droits.
Rennes - Maurepas (35)



Des jardins pour sortir et échanger
Rennes - La Poterie (35)



Lille (59)



1. La nature comme levier de cohésion sociale



Les jardins familiaux et ouvriers ont une fonction sociale et paysagère, et sont les témoins d'une histoire caractéristique du territoire

Les objectifs du PADD :

- Organiser le territoire sur son identité de banlieue populaire et valoriser le patrimoine vert et bleu du territoire

Les orientations du DOG :
préserver des zones de culture

- Préserver ou restituer les jardins familiaux qui constituent une trame paysagère et un lien social, qu'ils participent à développer

- Développer de nouveaux jardins familiaux en accompagnement des espaces d'activités ou de projets de renouvellement urbain

Exemple de traduction dans les SCOT : le SCOT de Plaine Commune (Ile de France)



Sommaire

1. **La nature comme levier de cohésion sociale**
2. **La ressource paysagère et naturelle comme fondements d'une économie touristique durable ?**
3. **L'économie de l'environnement : une voie pour le territoire ?**

L'exploitation de la ressource naturelle, patrimoniale et paysagère à des fins touristiques?

La Baie de la Somme : le paysage et les espaces naturels comme produits d'appel de l'économie touristique

- un patrimoine inestimable que 30 années de labour obstiné ont permis de mettre hors de portée d'un développement incontrôlable
- Une image de « nature préservée »
- Un « capital-immédiat » lié à la forte attractivité qu'il exerce
- Des sites Nature-paysage majeurs qui fondent l'identité

Un concept : un grand territoire de nature préservée



Source : SMACOPI



L'exploitation de la ressource naturelle, patrimoniale et paysagère à des fins touristiques?

La Baie de la Somme

Une ressource menacée dans sa pérennité par les phénomènes climatiques et la pression touristique

Face à la fracture entre la ressource et le produit touristique attendu, une stratégie prospective : gérer les paysages naturels et urbains : le paysage qui bouge, le paysage patrimoine, le paysage vécu

Des actions

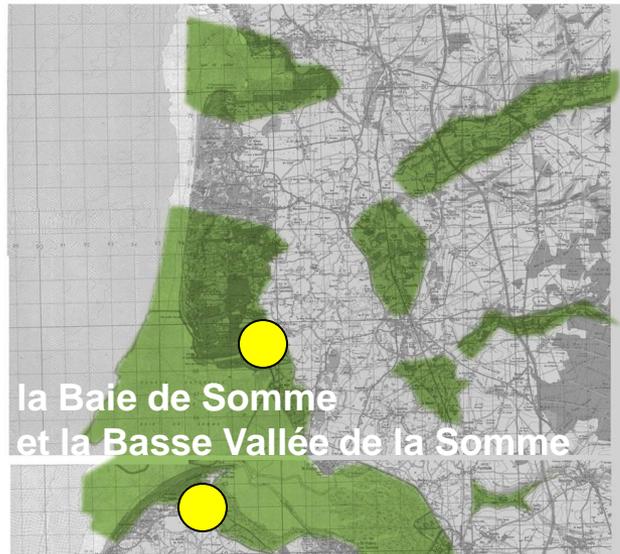
- Réestuarisation de la baie
- Protection souple du front de mer pour retrouver un paysage de sable
- Polder/digue du parc face au changement climatique
- Suppression des sources de pollutions visuelles du paysage : affichage publicitaire, verrues paysagères
- Remise à niveau globale des secteurs bâtis : requalification des espaces publics, requalification des franges naturelles, restauration du petit patrimoine bâti
- Valorisation du patrimoine naturel de la Vallée de la Somme : restauration des zones humides, aide au maintien des activités pastorales

Source : SMACOPI



L'exploitation de la ressource naturelle, patrimoniale et paysagère à des fins touristiques?

La Baie de la Somme : face à la fracture entre la ressource et le produit touristique attendu, une stratégie prospective : gérer les paysages naturels et urbains



la Baie de Somme
et la Basse Vallée de la Somme

- **mettre en place une politique d'urbanisation et de logements :**

- campings localisés près des bourgs sur des sites spécifiques
- arrêter mitage et développement linéaire en péri-urbain

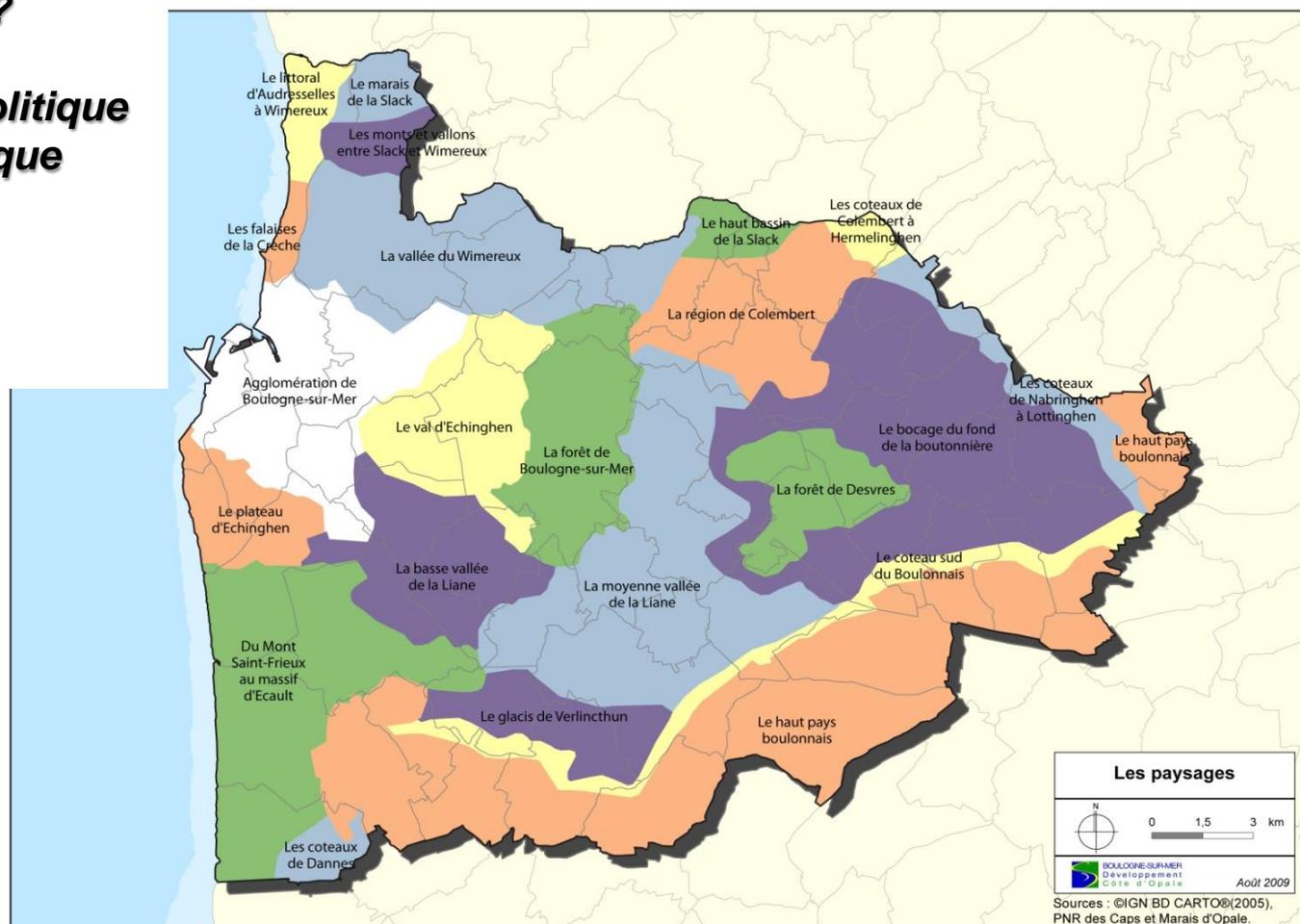
- Protection des territoires naturels fragiles (trop forte pression anthropique, pratiques inadaptées)
 - *des espaces réservés aux connaisseurs*
 - *un territoire « sous contrôle »,*
 - *une pratique réglementée pour public «averti»*
- **Des préconisations générales de gestion et d'évolution de ces espaces :**
 - **accueillir et encadrer le public à partir des « sas » d'entrée**
sentiers aménagés "libres" / visites guidées
 - **gérer les espaces naturels et agricoles**
plan et convention de gestion / cahier des charges, intégration des objectifs Natura 2000
 - **préserver les espaces**
pas de campings nouveaux/ recul des parkings / pas de nouvelle urbanisation

L'exploitation de la ressource naturelle, patrimoniale et paysagère à des fins touristiques?

Sur le Boulonnais, quels sont les sites paysagers méritant une mise en valeur touristique?

Peut-on développer une politique de développement touristique axée sur le paysage?

Quels points noirs sont à résorber?



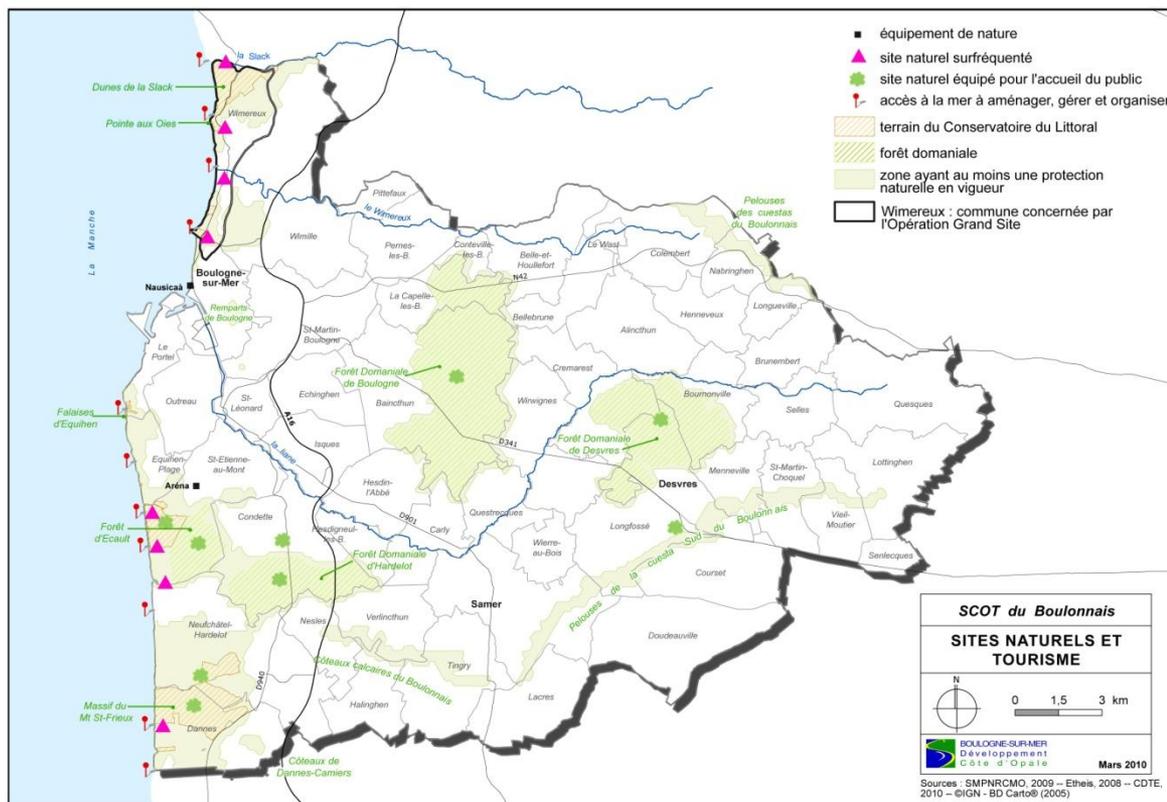
L'exploitation de la ressource naturelle, patrimoniale et paysagère à des fins touristiques?

Les éléments du paysage patrimoine et paysage vécu sont-ils suffisamment mis en valeur touristiquement?



L'exploitation de la ressource naturelle, patrimoniale et paysagère à des fins touristiques?

- Un territoire ayant 75% de sa superficie inventoriée en milieux d'intérêt dont 5% est protégée
- Des espaces ouverts au public dont l'accessibilité est à gérer et organiser pour certains
- Des sites naturels surfréquentés dont la fréquentation est à maîtriser
- Des services existants (les rendez-vous d'Eden, les sorties du PNR, week-end découverte d'Aréna) et des équipements liés à la découverte des milieux

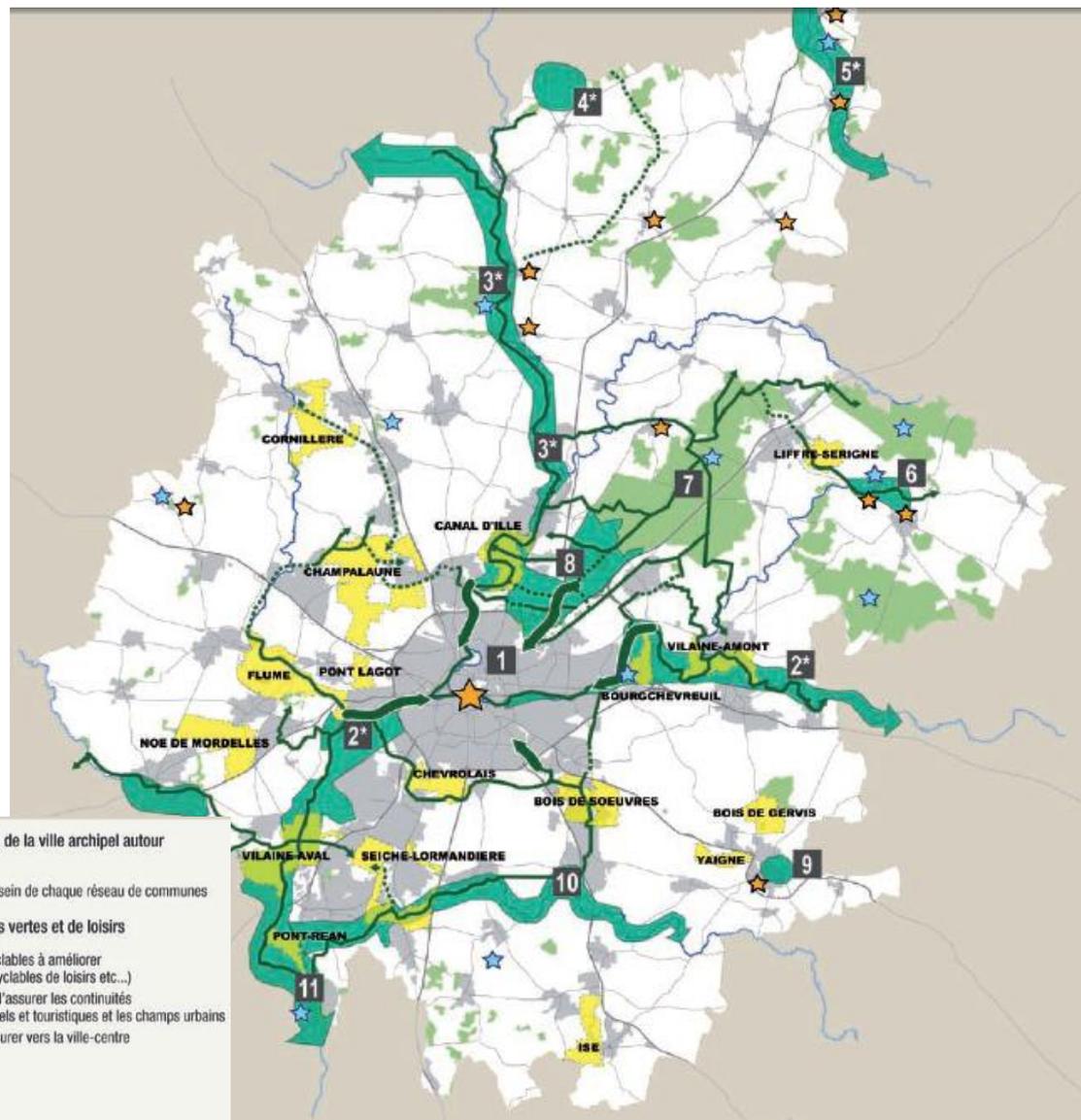


- **Face aux risques de pressions anthropiques sur les milieux, quelles orientations adopter : accentuer la politique de protection ou ouvrir d'autres sites naturels en organisant la fréquentation?**
- **Quels sont les espaces naturels du littoral et de l'arrière-pays qui pourraient être valorisés touristiquement?**
- **Quels aménagements doivent les accompagner?**

2. La ressource paysagère et naturelle comme fondements d'une économie touristique durable ?

Exemple de traduction dans le
PADD
Le SCOT de Rennes

Champ urbain BOIS DE SOEUVRES



Garantir un développement harmonieux des grands sites naturels et touristiques (d'intérêt de pays)

- Les principaux sites naturels et touristiques du Pays de Rennes à conforter (offre hôtelière à développer, aménagements spécifiques à réaliser...)
- 1** Les sites de loisirs touristiques majeurs
- 2*** Les projets de développement touristique
Pays d'Aubigné (réseau canal Ille et Rance, étang du Boulet, vallée du Couesnon)
Vilaine Amont et Vilaine Aval

Valoriser les éléments patrimoniaux du Pays

Les principaux sites naturels classés ou éléments de patrimoine urbain à prendre en compte et à protéger/valoriser dans les documents d'urbanisme

- Les principaux sites naturels inscrits et classés
- Les principaux sites urbains et architecturaux patrimoniaux

Développer l'offre de loisirs de proximité de la ville archipel autour des champs urbains

- Des "champs urbains" à protéger au sein de chaque réseau de communes

Renforcer le réseau des grandes liaisons vertes et de loisirs

- Les grandes liaisons piétonnes et cyclables à améliorer (GR, cheminements piétons, pistes cyclables de loisirs etc...)
- Les portions de liaisons à créer afin d'assurer les continuités pour mettre en réseau les sites naturels et touristiques et les champs urbains
- Les liaisons majeures de loisirs à assurer vers la ville-centre

Sommaire

- 1. La nature comme levier de cohésion sociale**
- 2. La ressource paysagère et naturelle comme fondements d'une économie touristique durable ?**
- 3. L'économie de l'environnement : une voie pour le territoire ?**

3. L'économie de l'environnement : une voie pour le territoire ?

La politique de réduction des émissions de gaz à effet de serre à 2030 (politique du facteur 4) aurait des répercussions potentielles sur l'emploi :

- Pas de destruction d'emplois
- **Mais des redistributions des emplois au sein de 4 secteurs clés d'activités : la production d'énergie, les industries intensives en énergie, les transports et le bâtiment-construction**
 - Depuis les activités de production de l'électricité vers l'efficacité énergétique et la réduction de la consommation d'énergie;
 - Un transfert des emplois relatifs au transport routier de marchandises et à la voiture particulière vers les activités de transport public pour le fret et les passagers
 - Des substitutions internes aux industries de biens d'équipement (construction d'équipements liés à la production d'énergie par les fossiles et transport routier vers la filière équipementière des énergies renouvelables (éolien, solaire), cogénération, motorisation électrique)
- Une modification des qualifications et des métiers sera nécessaire

(Source : Etude Syndex pour la Commission Européenne, 2007)

Approche prospective

Scénario de réduction de 16% de la consommation d'électricité : un effet positif des économies d'énergie sur l'emploi

- Perte d'emploi de 20% dans l'exploitation et la maintenance des centrales électriques
- Croissance de 50% des emplois liés aux ENR
- Stabilité des emplois des filières gaz et nucléaire
- Perte de 50% des emplois dans la filière charbon
- +23% d'emplois indirects dans les filières de fabrication d'équipements

3. L'économie de l'environnement : une voie pour le territoire ?

5 familles d'énergies renouvelables

- Le solaire
 - Le solaire photovoltaïque
 - Le solaire thermique
- L'éolien
- l'Hydraulique
- La biomasse
 - Le bois énergie
 - Le biogaz
 - Les biocarburants
- La géothermie

La mobilisation des ressources renouvelables locales, un triple intérêt :

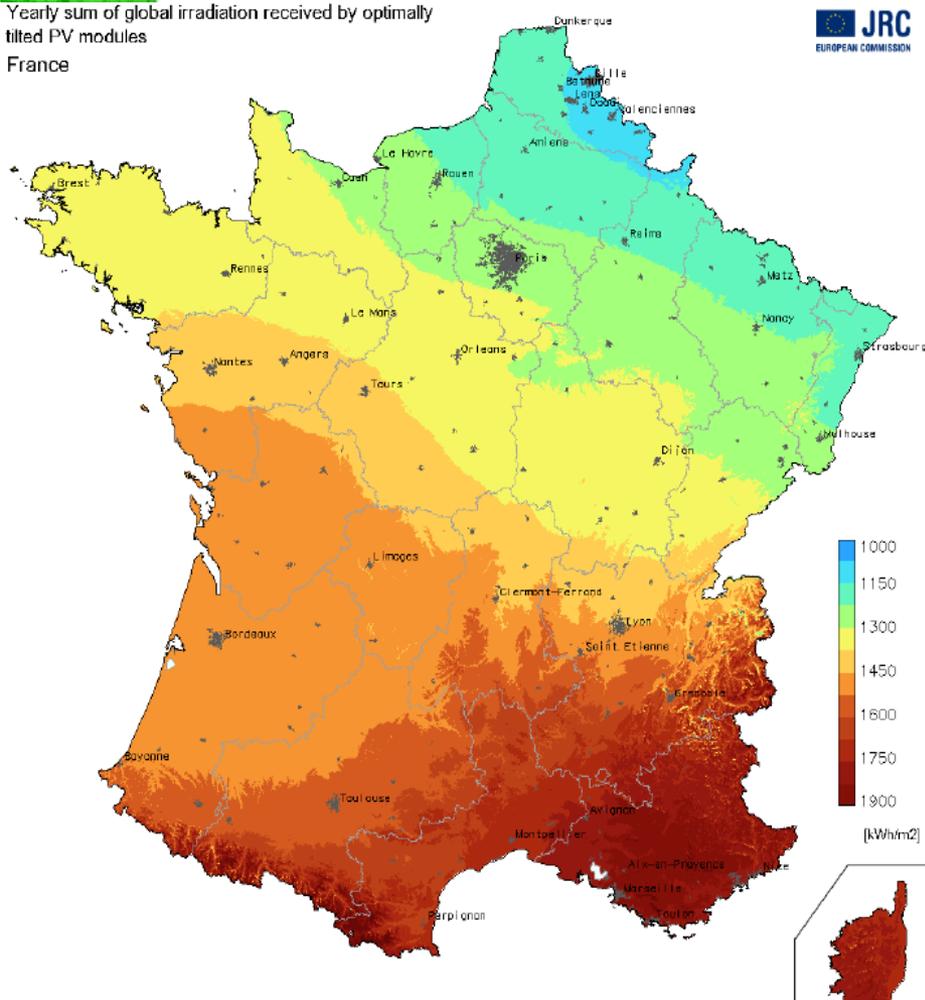
- La réduction des gaz à effet de serre et maîtrise des consommations d'énergie
- Une gestion intelligente des ressources locales
- Des créations d'emplois

Le SCOT doit-il engager le territoire vers la promotion des énergies renouvelables?

3. L'économie de l'environnement : une voie pour le territoire ?

La production de l'énergie : le photovoltaïque

Yearly sum of global irradiation received by optimally tilted PV modules
France



Les champs de panneaux solaires ou parcs solaires ne créent pas de surface plancher et leur hauteur est inférieure à 12 mètres. Depuis le 1er octobre 2007, ces installations ne sont soumises à aucune formalité au titre du code de l'urbanisme.

Mais lorsqu'un document d'urbanisme existe, le règlement autorise ou non les implantations.

Cependant, les centrales photovoltaïques dont le coût total est supérieur ou égal à 1 900 000€ HT doivent être soumises à une étude d'impact. En dessous de ce seuil, les projets ne sont pas soumis à évaluation environnementale.

3. L'économie de l'environnement : une voie pour le territoire ?



La valorisation et l'accompagnement d'une politique de développement de la production d'énergie renouvelable est inscrite dans le SCOT

Plusieurs projets de parcs solaires sont en cours d'implantation en zone naturelle et en zone agricole

Le photovoltaïque : exemple du SCOT du Pont du Gard

Des dispositions encadrant les implantations sont contenues dans le SCOT :

- La préservation des espaces agricoles :
 - L'espace agricole productif sera utilisé comme espace d'extension de l'urbanisation seulement lorsque toute possibilité de développement aura été épuisée.
 - toute ouverture à l'urbanisation ou changement de destination des sols agricoles devra être justifié par des motifs d'intérêt général à l'échelle du SCOT

- La préservation des paysages
 - Les projets devront maintenir les vues panoramiques depuis les espaces de hauteur et maintenir les cônes de vue depuis la plaine et les fonds de vallon vers les sites naturels

3. L'économie de l'environnement : une voie pour le territoire ?

La production de l'énergie : l'éolien (terrestre)

2 documents de référence

- Le Schéma Régional Eolien du Nord-Pas-de-Calais
- Le schéma éolien à l'échelle du Parc Naturel Cap et Marais d'Opale



Un choix des élus du Parc Naturel Cap et Marais d'Opale de ne plus développer ce mode d'énergie



3. L'économie de l'environnement : une voie pour le territoire ?

La production de l'énergie : le bois énergie

Une étude en cours de réalisation par le Pays Boulonnais

- Le Boulonnais : le 2^{ème} espace boisé régional
- 8682 ha de forêts dont 48% de forêts publiques et 52% de forêts privées
- Environ 2000 Km de haies
- Des installations Bois Energie : 2,8 MW installés et plusieurs projets en cours (une dizaine en milieu agricole)

• Des opportunités :

- Des ressources en forêts et en haies encore inexploitées. Le PNR réalise des plans de gestion permettant de préciser leurs potentialités.
- Une dizaine d'agriculteurs sont équipés de chaudière à bois déchiqueté ou en cours d'étude de faisabilité
- Des prix plus constants que les autres sources d'énergie

• Des recommandations

- Veiller aux emplacements de boisements (un schéma de Cohérence des Boisements est lancé par le parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale)



3. L'économie de l'environnement : une voie pour le territoire ?

La production de l'énergie : les ressources marines

Vents



Marées



Vagues



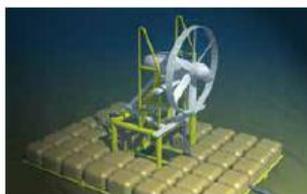
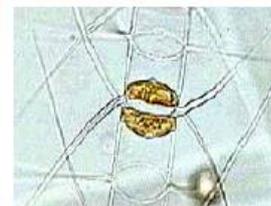
Biomasse



Les familles d'énergies renouvelables marines

- L'énergie éolienne en mer
- L'énergie thermique des mers (ETM)
- L'énergie des courants (hydrolienne)
- L'énergie marémotrice
- L'énergie des vagues (houlomoteur)
- La biomasse marine
- L'énergie des gradients de salinité (pression osmotique)

Courants



Source : Les énergies marines, CESR Bretagne

3. L'économie de l'environnement : une voie pour le territoire ?

La production de l'énergie : l'éolien offshore

Les puissances installées :

- Aujourd'hui des parcs éoliens de 20 à 50 éoliennes de 2 à 5 MW et des projets de parcs de plusieurs centaines d'éoliennes
- 25 parcs éoliens installés en Europe pour une puissance cumulée de 1500 MW
- Un seul parc approuvé en France mais pas encore construit : le projet de Veulette-sur-Mer (21 éoliennes de 5 MW)

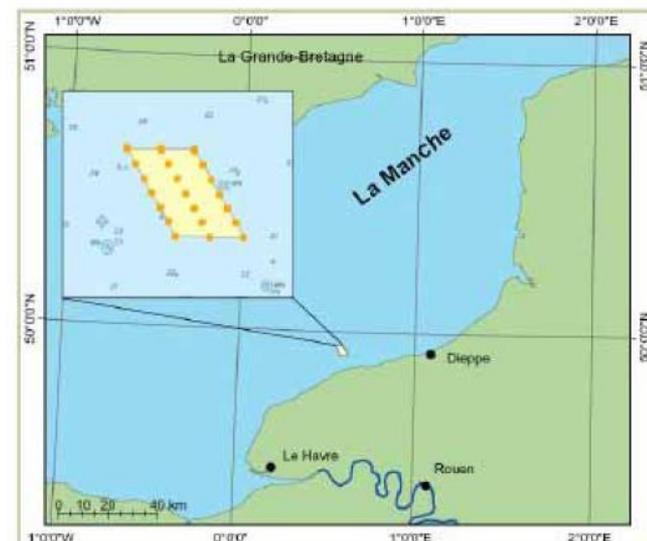
Des objectifs :

- France : 6000 MW
- Allemagne : 25 000 MW
- Royaume-Uni : 33 000 MW

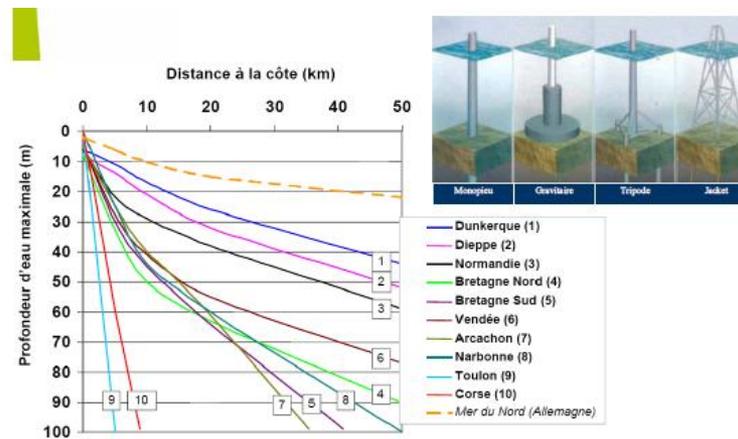
Des contraintes :

En France, les profondeurs des côtes sont rapidement importantes

Source : Les énergies marines, CESR Bretagne



Carte de situation du parc éolien offshore



3. L'économie de l'environnement : une voie pour le territoire ?

La production de l'énergie : l'éolien offshore

Une opportunité d'une filière créatrice d'emplois s'appuyant sur les compétences de l'offshore, le naval, le nautisme.

- 10 emplois par MW lors de la construction
- 0,2 à 0,5 emplois par MW lors de la maintenance (20 ans)

Une large palette de compétences requises

Source : Les énergies marines, CESR Bretagne

- Une large palette de compétences requises
- Etudes préliminaires : météorologie, énergétique, géologie, géomorphologie, océanographie, biologie et halieutique, cartographie, environnement, économie et gestion, droit, sciences humaines et sociales...
- Conception / ingénierie : modélisation, matériaux, physique, mécanique, hydraulique, électricité, électronique, informatique, acoustique...
- Construction / installation : génie civil, chaudronnerie, composites, transport, services...
- Exploitation : suivi, contrôle, certification, TIC, maintenance
- Démantèlement : services, traitement des déchets, droit, concertation...
- Financement, banques, assurances
- Communication, publicité
- Tourisme...

Le territoire doit-il développer de l'éolien off-shore?

3. L'économie de l'environnement : une voie pour le territoire ?

La production de l'énergie : la biomasse marine



Le principe : exploitation des sucres des algues pour la production de bioéthanol (fermentation)

Exploitation des lipides des microalgues pour la production de biodiésel (accumulation d'acides gras jusqu'à 80% de leur poids); un biocarburant de troisième génération

Technologie : culture en photobioréacteur ou en milieu ouvert

Avantages : absence de concurrence avec l'usage alimentaire et les ressources en eau douce, des meilleurs rendements en litre d'huile par hectares et par an que les oléagineux terrestres

Inconvénients : surfaces nécessaires et coût



3. L'économie de l'environnement : une voie pour le territoire ?

La traduction dans les SCOT : l'exemple du SCOT du Pont du Gard

La traduction dans le PADD

VALORISONS ET PROTÉGEONS NOS RESSOURCES NATURELLES

POURQUOI FAIRE CE CHOIX ?

Nos ressources naturelles ne sont pas inépuisables. La croissance de ces dernières années a amplifié comme ailleurs les risques de pollution et de dégradation qui pèsent sur l'eau, l'air, nos milieux naturels et notre sous sol.

Pour s'inscrire véritablement dans une logique de développement durable, il faut dorénavant mieux intégrer la préservation à long terme des ressources naturelles, afin que le SCOT offre aux générations futures des capacités et des marges de développement précautionneuses de l'environnement de demain.

LES MESURES A PRENDRE

Préserver et économiser l'eau

En limitant les rejets polluants dans les milieux naturels

En réhabilitant les protections des captages

En coordonnant capacité d'alimentation et urbanisation et par l'interconnexion des réseaux,

Plus globalement en conditionnant le développement urbain à la mise à niveau des équipements et des protections,

Tout le territoire et en particulier : les cours d'eau, les nappes superficielles et profondes

1/3 des stations d'épuration ne sont plus aux normes

Tous les sites de prélèvements diffus (forages privés)

60% des captages existants n'ont pas de mesures protection adéquates,

Mettre à profit les potentiels d'énergies renouvelables

En délimitant les espaces pour l'accueil de parc éolien

En favorisant l'apparition d'autres modes d'énergie (solaire, bois géothermie, ...) dans le cadre d'opérations d'habitat ou d'équipements

Un espace précis est identifié pour le développement de l'éolien, il se situe sur la plaine de la confluence.

Dans l'absolu, tout le territoire est concerné par le développement de ces énergies mais un effort devra être fait sur les opérations d'ensemble d'habitat, les zones d'activités et les grands équipements

3. L'économie de l'environnement : une voie pour le territoire ?

La traduction dans les SCOT : l'exemple du SCOT du Pont du Gard

- Encadrer la demande en énergies et promouvoir les énergies renouvelables

Le schéma de Cohérence Territoriale promeut tous les dispositifs contribuant soit à la réduction de la consommation d'énergie, soit à la production d'énergie et de chaleur à partir de sources solaires, bois, de géothermie, de biomasse

« Les documents d'urbanisme ne doivent pas faire obstacle, hormis pour des raisons d'intérêt général à la mise en place de panneaux solaires et à l'utilisation des énergies renouvelables »

« Le SCOT s'engage dans la mise à profit du potentiel d'énergies renouvelables et cela passe par un engagement fort des acteurs du territoire visant à :

- Favoriser l'installation d'équipements de production d'énergie renouvelable (panneaux solaires, installations géothermiques, chaudières à bois sur les constructions publiques ou privées

- Permettre l'installation de parcs éoliens dans le respect de la qualité environnementale des sites, de la réglementation et des objectifs suivants : pas de co-visibilité ni d'atteinte à des éléments de paysage, privilégier les implantations en sites industriels et sur des espaces ouverts, de plaine ou vallonnés plutôt qu'en crête, pas de banalisation de l'espace depuis les principaux axes »

La traduction dans le DOG

3. L'économie de l'environnement : une voie pour le territoire ?

La traduction dans les SCOT : l'exemple du SCOT de St Nazaire

9.3.2. Le développement des énergies renouvelables :

- privilégier la mise en place et l'utilisation des réseaux de chaleur,
- faciliter l'utilisation des énergies renouvelables :
 - le solaire : thermique et photovoltaïque,
 - le bois énergie,
 - la géothermie (pompe à chaleur),
 - l'éolien.
- appliquer les principes ci-dessus lors de la mise en œuvre des ZAC, des lotissements et des opérations de renouvellement urbain.

Cela implique :

- d'autoriser l'implantation contrôlée d'unités de production de chaleur dans les quartiers ;
- de favoriser la mise en place des techniques solaires et éoliens dans les articles 10 (hauteur) et 11 (aspect extérieur) des règlements des documents d'urbanisme ;
- de participer, en concertation avec les différentes collectivités concernées, à la recherche de sites de parcs éoliens qui peuvent faire partie du paysage métropolitain.

Extrait du
DOG

Suivez en direct l'avancée du SCOT

et retrouvez tous les documents présentés

sur

www.scot-boulonnais.fr

Annexes

3. L'économie de l'environnement : une voie pour le territoire ?

La traduction dans les SCOT : l'exemple du SCOT du Pont du Gard

2.3.3.2. ENCADRER LA DEMANDE EN ÉNERGIE ET PROMOUVOIR LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Le Schéma de Cohérence Territoriale promeut tous les dispositifs contribuant soit à la réduction de la consommation d'énergie, soit à la production d'énergie et de chaleur à partir de sources solaires, de bois, de géothermie, de biomasse...

En premier lieu les documents d'urbanisme ne doivent pas faire obstacle, hormis pour des raisons d'intérêt général, au sein des secteurs sauvegardés et des Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysagé, à la mise en place de panneaux solaires, à la récupération des eaux pluviales (pour un usage non domestique) et à l'utilisation des énergies renouvelables.

Il opte pour un engagement vers l'excellence environnementale en matière d'urbanisation, d'architecture et d'aménagement de zones d'activités économiques et des opérations d'aménagement d'ensemble.

Il s'agit de :

- mettre en œuvre dans les projets sous maîtrise d'Ouvrage publique les principes de la démarche Approche Environnementale de l'Urbanisme,
- promouvoir l'Approche Environnementale de l'Urbanisme sur les 11 sites économiques d'intérêt stratégique et intercommunal,
- accompagner dans les opérations d'ensemble, l'excellence environnementale et l'intégration paysagère,
- favoriser au travers des orientations d'aménagement l'encadrement de l'implantation, de l'orientation et de l'intégration paysagère des nouvelles constructions,
- accompagner les techniques et procédés « nouveaux » en matière d'architecture (Bioclimatique, Haute Qualité Environnementale, Négawatts, basse consommation...).

Le SCOT s'engage dans la mise à profit du potentiel d'énergies renouvelables de l'Uzège Pont du Gard passe par un engagement fort des acteurs du territoire visant à :

- favoriser l'installation d'équipements de production d'énergie renouvelable (panneaux solaires, installations géothermiques, chaudières à bois) sur les constructions publiques ou privés.
- permettre l'installation de parcs éoliens dans le respect de la qualité environnementale des sites, de la réglementation et des objectifs suivant :
 - Pas de co-visibilité ni d'atteinte à la perception liés à des éléments de paysage ou d'architecture patrimoniaux : Pont du

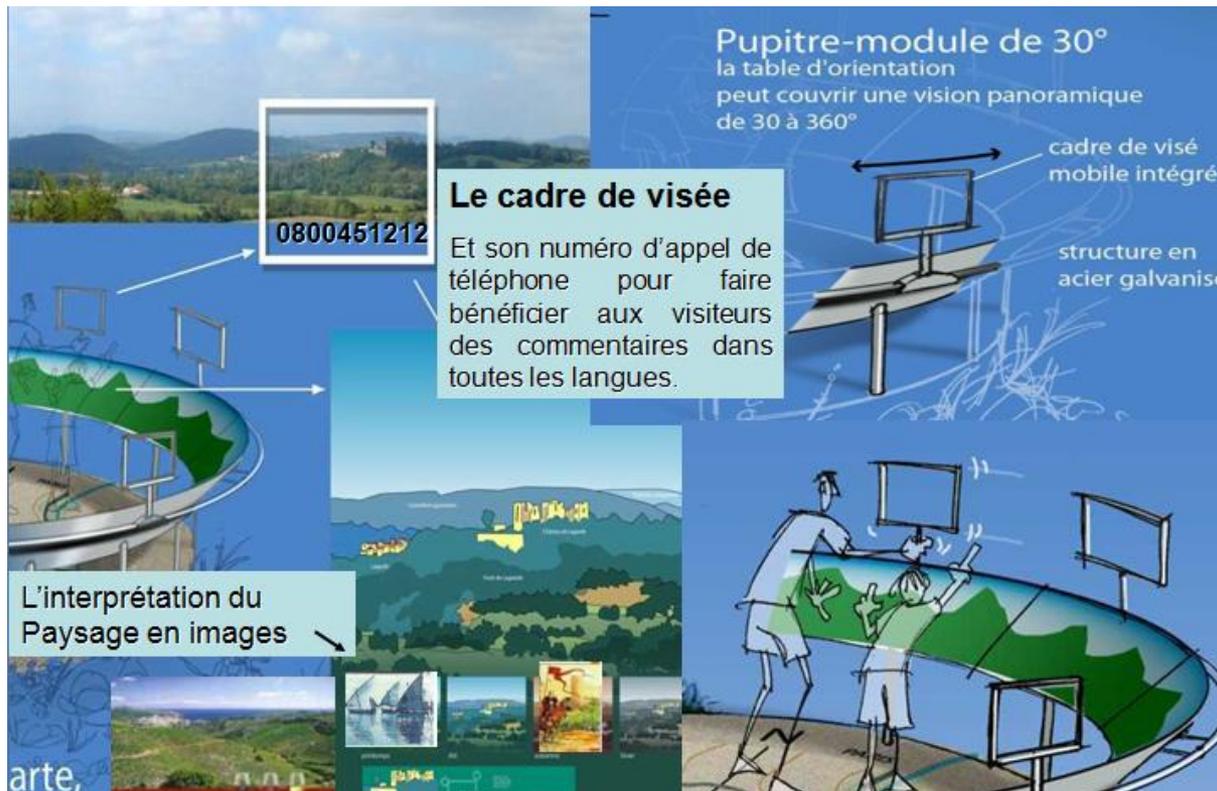
Gard, Gorges du Gardon, Plateau de Saint Laurent des Arbres à Valliguières, Plateau de La Bruguière à Vallérgues,

- Prise en considération des risques liés au déversement du Rhône ainsi que des risques incendies (accès aux moyens de lutte au sol et aériens)
- Privilégier les implantations en sites industriels et sur des espaces ouverts, de plaine ou vallonnés, plutôt qu'en crête,
- Pas de banalisation de l'espace depuis les principaux axes.

Ces éléments, ainsi que ceux issus notamment des analyses de l'Ademe « Atlas du gisement éolien régional », de la prise en compte des contraintes réglementaires, du croisement des critères d'ordre technique, humain, environnementaux ou économiques, conduisent à :

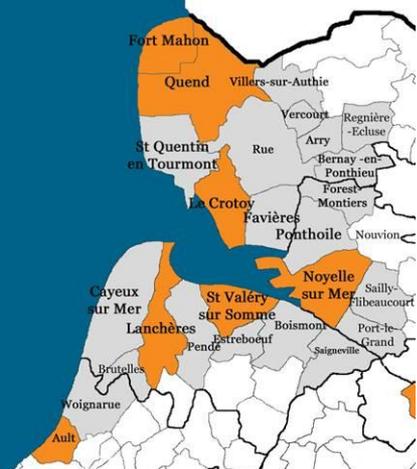
- définir le secteur du Gard Rhodanien du SCOT Uzège Pont du Gard comme le moins défavorable pour l'implantation d'éoliennes (commune d'Aramon, Théziers, Montrin et Comps),
- favoriser l'installation d'équipements de production d'énergie renouvelable au sein des zones d'activités économiques, des moyens de productions photovoltaïques sur les toits des bâtiments de production et l'intégration d'éolien urbain de proximité.

Intégrer les nouvelles technologies aux produits touristiques



**Exemple : Port
Barcarès (produit
Odyssea)**

Mise en valeur
paysagère grâce
au m-tourisme



communes concernées

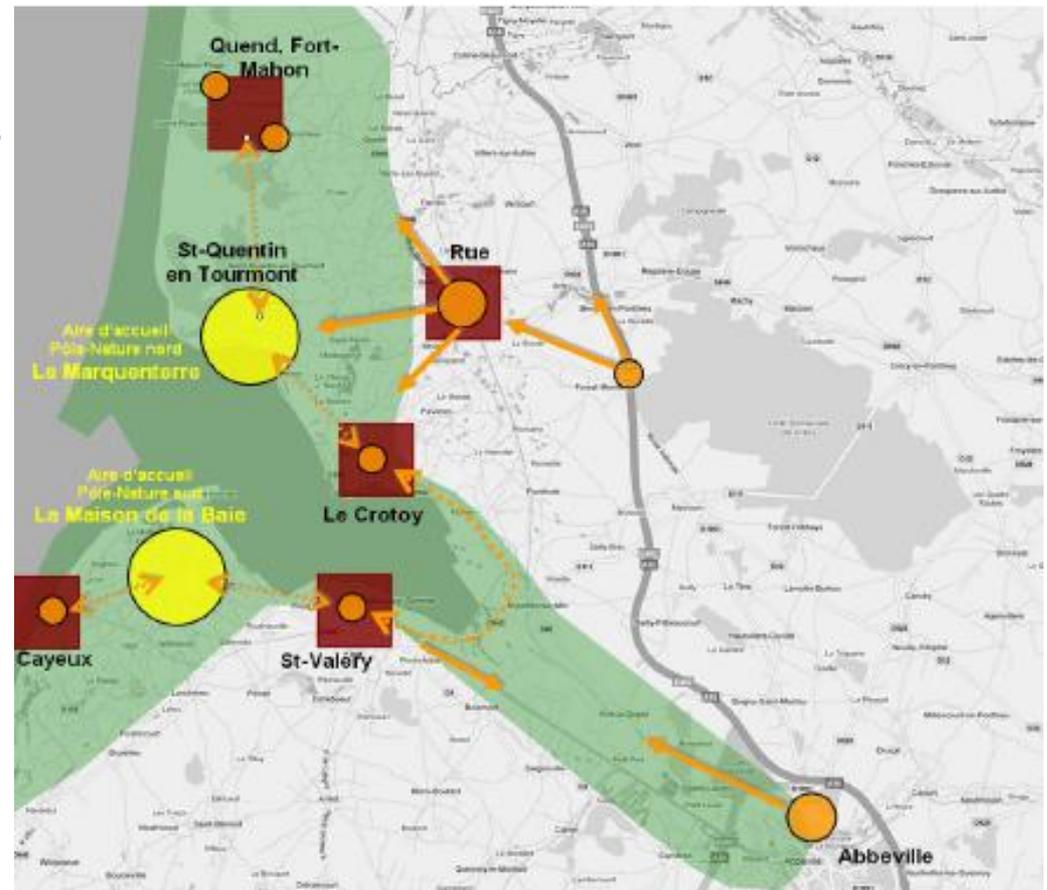
Des aires d'accueil en réseau sur l'ensemble du Grand Site

⇒ l'AMÉNAGEMENT D'AIRES D'ACCUEIL sur des emplacements stratégiques:

- 2 Pôles-Nature de la Baie de Somme
- des aires d'accueil : points-info-services

⇒ information-sensibilisation

⇒ gestion différenciée des flux en période d'affluence



Deux Pôles Nature aux portes des grands espaces nature

L'accessibilité au territoire et maîtrise des flux touristiques

L'itinérance au sein du territoire est possible par l'utilisation de transports en commun ou non polluants



L'accessibilité au territoire et maîtrise des flux touristiques

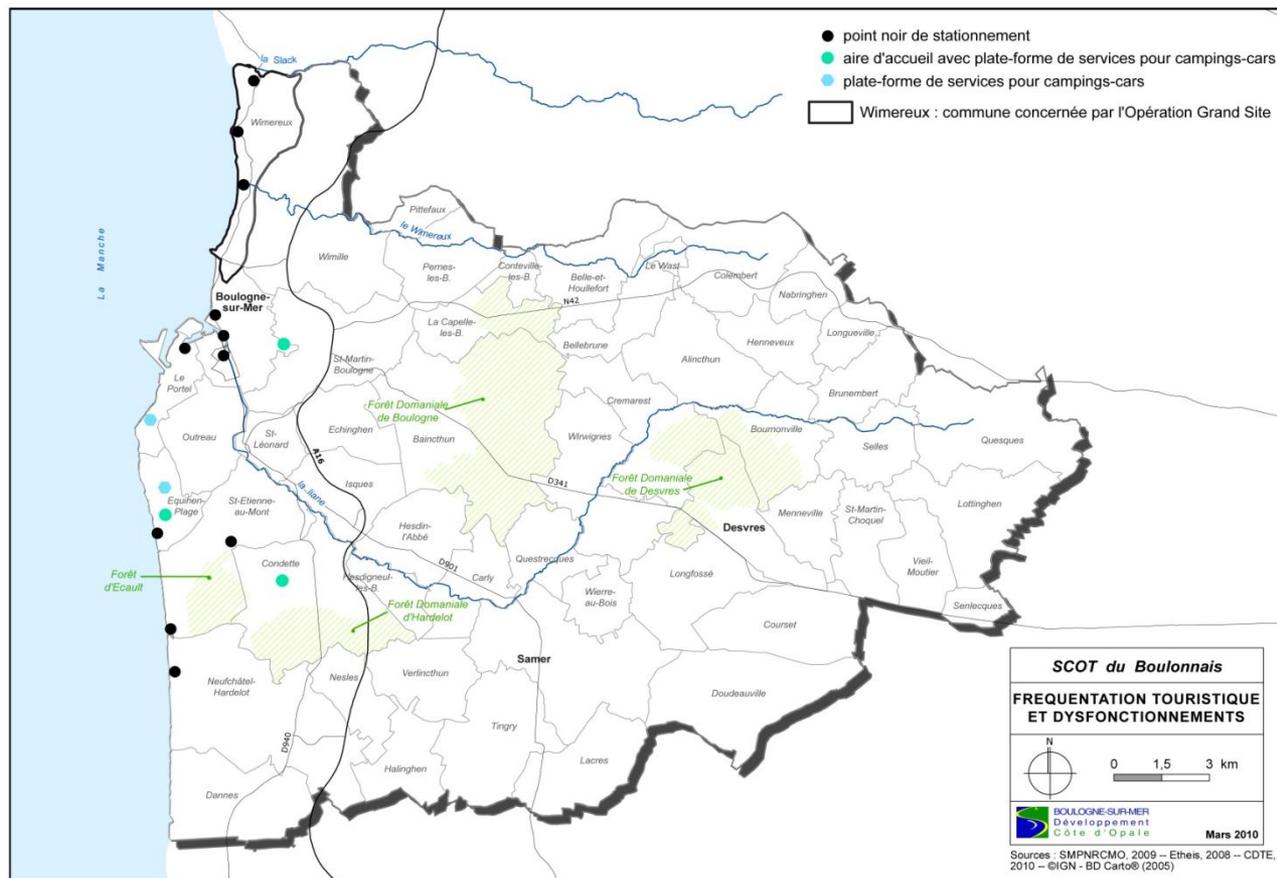
- Des points noirs de stationnement automobile et campings-car aux entrées de stations littorales, aux abords de sites naturels

- Des stationnements sauvages

- Une offre peu développée pour les campings-car sur le SCOT du Boulonnais

➤ 3 Plate-formes de service : Lieu réservé à la maintenance des camping-cars (vidange des réservoirs, ravitaillement en eau...): Saint-Martin Boulogne (Auchan), Equihen-Plage (camping) et Condette (camping)

➤ 2 Aires d'accueil avec plate-forme de service : Parking dédié, réservé aux camping-cars où le stationnement de jour et de nuit est réglementé : Le Portel, Equihen-Plage



Sources : Etude pour la mise en place d'une démarche d'accueil des camping-cars sur le secteur littoral, Parc Naturel des Caps et Marais d'Opale

Quelles orientations touristiques sont à inscrire au sein du PADD du SCOT?

